



## AUXILIAIRE

## Le renard roux



**LE CAMPAGNOL** est la principale proie des renards.



➔ **Plusieurs milliers de campagnols sont consommés** par un renard sur un an. Selon les études et les sources, il détruit entre 3 000 et 6 000 micromammifères dont une large part de campagnols. Les renards comme tous les prédateurs contribuent à maintenir les populations de campagnols à un niveau supportable économiquement et à espacer leurs pics de pullulation.

➔ **Pointé du doigt comme vecteur de maladies**, le renard peut transmettre effectivement l'échinococcose alvéolaire, une affection grave. Mais il n'est pas le seul : des chiens peuvent aussi être vecteurs de cette maladie. Le nombre de cas d'échinococcose rapporté chez l'homme ne dépasse pas la trentaine par an en France. Quant à la rage, cette maladie a disparu de l'Hexagone en 2001.

➔ **Le renard se nourrit de lièvres**, de lapins, de faisans, de perdrix : autant de gibiers. Cela a une incidence sur les territoires de chasse et leur « attractivité ». Mais pour la production de grandes cultures au sens strict, le renard a un rôle utile en régulant les rongeurs.

➔ **D'autres petits mammifères carnivores** sont présents dans nos campagnes, qui mettent les rongeurs à leur menu : les mustélidés (belette, hermine, fouine, putois, martre, blaireau), le chat sauvage...

**Dans nos campagnes, le renard roux est un grand prédateur de rongeurs**, et plus particulièrement de mulots et campagnols des champs dans les situations de grandes cultures.

Qui ne connaît pas le renard ? Il en existe diverses espèces dans le monde parmi lesquels le renard roux (*Vulpes vulpes*) en France dont la distribution dépasse largement nos frontières. Le renard appartient à la famille des canidés, la même que celle des chiens. La longueur du corps atteint 80 cm et son poids est inférieur à 10 kg. Il est reconnaissable à son pelage roux (parties inférieures blanches), sa longue queue touffue de 30 à 45 cm, son museau allongé et ses oreilles dres-

sées. Il se nourrit de divers petits animaux dont des mammifères (rongeurs, taupes, hérissons...) et des oiseaux, mais aussi des fruits, des baies...

#### Une activité surtout nocturne

Le renard est actif toute l'année et chasse préférentiellement de nuit. Son activité de prédation est élevée lors de la période d'allaitement au printemps. En hiver, une bonne part de son menu est constituée de petits mammifères parmi lesquels les campagnols.

**UN RENARD ROUX** détruit entre 3 000 et 6 000 micromammifères annuellement et contribue ainsi à réguler leur population.

C'est un animal opportuniste qui peut s'attaquer à une large gamme de proies, surtout si celles-ci ne présentent pas un caractère sauvage. Il s'approche facilement des habitations.

Sources : Fredon, Collectifs renard Grand Est et Doubs, Aspas

## Moyens de préservation

➔ **ÉLÉMENTS DU PAYSAGE**  
Les éléments paysagers pèsent sur le niveau d'intervention des prédateurs de rongeurs et donc sur leur efficacité. Le renard fait partie des prédateurs généralistes inféodés à des milieux hétérogènes comportant des lisières de bois et forêts, des haies, des talus, des bosquets... Le maintien de ces éléments améliore l'action du renard roux parmi d'autres consommateurs de campagnols comme les rapaces et d'autres mammifères. Les mustélidés comme la belette peuvent

être favorisés dans leurs actions grâce à l'installation d'amas de pierres ou de murets.

#### ➔ CLASSEMENT RÉGLEMENTAIRE

Le renard fait partie d'une liste officielle « d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts », dites « nuisibles ». Cette liste définie par arrêté ministériel se décline au niveau de chaque département. Cela signifie que le renard peut faire l'objet d'arrêtés municipaux ou préfectoraux de destruction, hors période de chasse. Ces

dispositions changent selon les départements et certains ont décidé de sortir le renard roux de la liste des nuisibles, ce qui empêche sa destruction de mars à juillet-août par exemple. Le renard reste une espèce chassable sur le reste de la période partout en France. Des associations mènent des actions pour abolir le droit de destruction des renards hors périodes de chasse. Un moyen de permettre au prédateur de remplir pleinement son rôle d'auxiliaire de l'agriculture.